



Post installation : Sécuriser vos démarches administratives

Je souhaite que mon projet soit en conformité avec les exigences administratives et réglementaires, qui m'ont permis d'obtenir les aides à l'installation.

➔ **Nous vous accompagnons dans la réalisation de vos engagements.**

Qui est concerné ?

Tout agriculteur, bénéficiaire des aides à l'installation

Notre prestation

Nous vous remettons un classeur personnalisé suite à la CDOA (Commission départementale d'orientation agricole) comprenant les formalités, un rappel des engagements, et un recensement des démarches...

Nous vous préparons à faire face aux contrôles administratifs :
Option 1 : Rendez-vous individuel ou collectif la 3ème année suivant votre installation

Option 2 : Rendez-vous individuel la 5ème année suivant votre installation pour préparer le contrôle administratif.

Nos +

Cette prestation peut être complétée par un accompagnement approfondi (cf. fiche Suivi Nouvel installé).

Contact :

Service concerné : Service Entreprise et Territoire
Téléphone : 01 39 23 42 39

DUREE

Option 1 : ½ jour

Option 2 : 2 jours

NOS TARIFS

Cf. fiche tarifaire

NOTEZ-LE

Rendez-vous à la Chambre d'agriculture

Cette prestation est gratuite pour les adhérents au suivi de gestion personnalisé (cf. fiche éponyme)





LEGENDE ICONES



INDIVIDUEL



EN GROUPE



SUR VOTRE EXPLOITATION



A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE (siège au Chesnay 78) OU
L'UNE DE SES ANTENNES (cf. carte)



PONCTUEL



PAR ABONNEMENT

